

Paris, le 28 novembre 2013

Mesdames, messieurs les présidents de ligue de la F.F.C.O.

N° 50/SG

Mesdames, messieurs les présidents de ligue,

Veuillez trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion des présidents de ligue qui s'est déroulé à Paris le samedi 16 novembre 2013 au centre Kellerman.

Nous remercions chaleureusement les personnes qui se sont déplacées et celles qui se sont excusées.

En pièces jointes vous trouverez les documents PDF des différentes présentations effectuées lors de ces réunions.

L'ordre du jour de ces réunions à quelques exceptions près a toujours été le même, à savoir :

- 1) Introduction
- 2) Pratiques sportives
  - a) Qualifications exceptionnelles CN
  - Règlement des compétitions
- 3) Droit à participation Pass'o
- 4) Assurances
- 5) Evolution du nom de la fédération
- 6) Relations avec la FRMN
- 7) AG ligues et fédération
- 8) Pôles, SLE, RDE
- 9) Circuits de couleurs
- 10) Finances fédérales
- 11) Questions diverses
- 12) conclusion



Présents: Michel EDIAR, Bernard MORTELLIER, Thierry VERMEERSCH

Assiste: Marie-Violaine PALCAU - DTN

Ligues présentes :

Alsace **CARU Yves** (président) Aquitaine **BURBAUD Chantal** (représentante) JOVIGNOT François Bourgogne (président) **Bretagne POEDRAS** Daniel (président) Centre **BOISSEAU Olivier** (président) Côte d'Azur **BENEVELLO Olivier** (président) Franche-Comté LEDI Jean-Michel (président) Ile-de-France **BRET Dominique** (présidente) Lorraine LEMERCIER Mathieu (président) Midi-Pyrénées **BLEIN Jean-Louis** (président) Nord-Pas-de-Calais L'HUILLIER Philippe (président) Normandie **CALANDOT Jean-Pierre** (président) Pays-de-la-Loire BEAUCHAMPS Emmanuel (président) **Picardie** PATURET Bertrand (président) Poitou-Charentes **COLES Carole** (présidente) Provence **BALP Fabrice** (représentant) Rhône-Alpes **DEVRIEUX Michel** (président)

Ligues excusées :

Auvergne - Champagne-Ardenne - Limousin

Ligue absente : Languedoc-Roussillon

Secrétaires de séance : Caru Yves, Marie-Violaine Palcau et Bernard Mortellier

Début des travaux à 9h15, Réunion des présidents de ligue Kellermann – le 16/11/13

## 1) Introduction

Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des présidents de ligues présents et représentés 17 présidents ou représentants sont présents.

# 2) Pratiques sportives

- a) Qualifications exceptionnelles CN
- b) Règlement des compétitions

Evolution pratique sportive - TV

- Changement CF des raids CO pour 2015;
- Calendrier pédestre modifié supprimer semaine fédérale création régulière de 3-5 jours de France ;





- suppression 2 CF (1MD et nuit);

- 3 WE de CF (2 WE printemps, 1 WE automne) – 1 CF relais sprint; relais mixtes (2 H/2F) – 1 voire 2 équipes par club. 400 personnes maxi. en ville. Test en 2014 avant le CFC;

- CF MD: 1 qualif régionale;

- Formulaire de candidature 2016 pour printemps 2014.

Ligue RA : pour CF avec qualification, la LD aussi.

Ligue MP : pour CF avec une participation conséquente en nombre.

Ligue Picardie: favorable à la limitation de 3 WE CF

Course veille de nationale de zone : actuellement départemental ou régionale – courses qui pourraient compter pour coupe de France – sprint et MD possible et souhaitable.

Question : Poste d'entraîneur national, est-il nécessaire ?

Oui pour la gestion des 4 équipes de France, groupes France et 3 pôles.

Projet école de CO: Pour 2014, le challenge national des écoles se déroulera dans chaque zone.

Chaque zone devra donnée au secrétariat fédéral la date de ce challenge et l'organisateur devra compléter le dossier d'organisation fourni par la fédération. Ces compétitions resteront inscrites sur le calendrier national.

Rappel du fonctionnement aux ligues : tous les courriers doivent parvenir au secrétariat fédéral.

Réponse au courrier du Limousin :

Modification règlement sur 1 point.

Demande : si places ne sont pas prises, quotas non rempli pour le CF, sont-elles remises dans le pot commun ?

Proposition: mutualiser championnat de ligue pour petites ligues avec l'équivalent d'un seul quota? En attendant, le développement dans les 2 ligues, en vue à terme d'avoir chacune un championnat régional avec son propre quota.

Définition des départs pour CF: dans RC, départ en masse ? Dérogation à apporter. Y répondre.

Inscription en ligne même pour course non CN. Tarif à étudier.

Conventions avec fédé affinitaires

UNSS : convention nationale signée, avec inscription en ligne à revoir pour UNSS, car pas de Pass'O.

Convention type régionale en cours (prochainement en ligne).

UGSEL, valable jusqu'au 31/12/2013. Convention à signer à nouveau, en cours.

FFSU : Licence étudiant tarif préférentiel, ou même acceptation licence FFSU – convention à signer en cours.

USEP: rendez-vous prévu le 26/11/13

## 3) Droit à participation – Pass'O





## 4) Assurance

Des problèmes de déclaration des Pass'O subsistent dans de nombreux clubs – faute de connaissances sur la réglementation, celui-ci donne droit :

- A participer à l'épreuve ;
- A l'assurance ;
- A la responsabilité civile.

Donc en un mot, le non-licencié sans Pass'O ne peux pas participer à une épreuve sans mettre le club organisateur en infraction.

Problème de Pass'O dans ligue du centre présenté par Emmanuel Beauchamp.

2 clubs : 1 fait des organisations plutôt raids. (env 400 pers) – pas de délivrance de Pass'O

1 club militaire - idem pas de déclaration de Pass'O.

réponse de la FFCO : facturation à faire ;

Pass'O obligatoire pour participer (cf code du sport).

Déclaration des entraînements pour être assuré par la MAIF FFCO. Il est souhaitable de faire apparaître sur un calendrier les entraînements clubs – La possibilité de créer un onglet sur site fédéral va être étudiiée.

Transports des mineurs : demande d'autorisation de transport des mineurs signés des parents. Suite à une discussion sur le transport des mineurs hors du territoire – effectivement il n'y a plus à faire un papier d'autorisation de sortie du territoire (se renseigner toujours auprès de la mairie) – MAIS les mineurs doivent posséder lors du transport leur pièce d'identité!

Répondre précisément aux questions : pour les journées « portes ouvertes », organiser le plus souvent à l'initiative de la collectivité locale ? Comment sont assurés les pratiquants ce jour là ?

Une FAQ sera mise en ligne prochainement concernant toutes les questions d'assurance – questions souvent récurrents.

#### 5) Evolution du nom de la fédération

Rapporteur Daniel Poëdras – responsable du groupe de travail

Analyse de la situation :

Course = connotation élitiste mais certain viennent pour cela. Autre, course = exclusivement à pied.

Si changement de nom, estimation financière non négligeable.

Période de transition nécessaire avec communication pour le nouveau nom.

LO : oui pour réflexion

FC: Pas d'avis pour l'instant

AL: pas d'avis

AQ: Oui

LC: Oui

PC: non à cause du coût financier

AZ : non

PR: non

NM : contre à titre perso

IF: pas d'avis

RA: non au niv ligue – demande aux clubs bientôt – position: FFCO + apposition d'un

complément.

PL: oui pour réflexion

NO: oui

MP: pas contre mais sans y mettre trop

d'argent

PI : plutôt contre changement mais pourquoi

pas mettre un ajout au sigle





BO: n'a pas consulté – terme sport pas plus guère que course pas de proposition de mot mais de changement d'état d'esprit Sur 17 ligues :

Oui:6 - Non:6

Sans avis: 5

#### 6) Relation avec FRMN

Résumé de la réunion tripartite FFCO-FRMN-Ministère : Aucune fédération n'aura la délégation pour le raid multisport en cours d'olympiade et la FRMN et a vu sa demande d'agrément rejetée par le ministère des sports. Le ministère a demandé à la FFCO et la FRMN de travailler ensemble.

## 7) Assemblée Générale

Suite aux différents votes en mars 2014 – les membres du CD proposent de tenir l'assemblée générale sur un jour le Samedi 22 mars 2014. Celle-ci se déroulera de 9 à 17 heures.

Pour l'avenir – la volonté est que l'assemblée générale ne se déroule que sur une journée.

Ligue MP : respecter le temps des débats – avoir les documents et ordre du jour assez de temps avant. Au moins 15 jrs avant, voir plus.

# 8) Pôle espoir, SLE, rappel de fonctionnement

Problème soulevé par une ligue qui se plaint qu'un de leur jeune, qui est au Pôle de Fontainebleau ait changé de club pour se licencier dans un club plus près du Pôle.

Réponse du DTN : les sportifs des pôles, quels qu'ils soient, sont absolument libres d'être licenciés dans le club de leur choix. La directive transmise aux responsables de pôle va exclusivement dans ce sens. C'est d'ailleurs pour respecter cette situation, qu'il est demandé une participation financière pour le fonctionnement du pôle espoir, aux ligues de licences des sportifs, hors ligue d'implantation du pôle.

Les SLE, structures associées d'accès au haut niveau ne sont plus subventionnées par l'état et dépendent donc désormais du ressort de la politique des ligues. La DTN reste en soutien pour la mise en place, le fonctionnement et l'évaluation.

Information pour le CFC 2014:

Un exemple à suivre pour le développement durable

Transport train + prise en charge par organisateur en bus sur les lieux de compétitions

# 9) Circuits de couleur

Présentation du PPT que les présidents de ligues ont reçus dernièrement sur les circuits de couleurs

A décider en CD : par rapport au circuit jaune quelles licences ?

Ligues pilotes:

- LACO = OK
- RA = réponse le 29/11





# 10) Finances fédérales

Le budget 2013 est maîtrisé Augmentation du nombre de licenciés de 5%

## 11) Questions diverses

Demande de reconnaissance des organisateurs : point CN, qualification sur CF ? Demande de formation de formateurs.

Règlement cartographique numérotation

Questions : (réponses à apporter dans le règlement cartographique en cours de révision.) Réactualisation de carte, quelle numéro ?

Si carte scindée en plusieurs, quelle numérotation?

Dans déclaration des cartes : Agglomération – Commune – les 2 mots apparaissent ?? A quoi correspond l'agglomération ? = ville ? mettre commune ?

- En premier lieu, le document "droit de cession" ne sera pas supprimé mais sera reformulé;
- Il y a obligation de déclarer les cartes à la B.N.F.

Le dépôt légal obligatoire dès lors de la mise à disposition d'un document imprimé au public. Loi de 1992 : tout document imprimé d'édition (quel que soit le support) fait l'objet d'une obligation de dépôt, dénommé dépôt légal.

Art 7 : Toute personne qui n'aurait pas volontairement effectué le dépôt légal est passible d'une amende.

Repris dans le code du patrimoine : L 131-1 à L133-1

La BNF est le lieu du dépôt légal pour tout document cartographique.

Nouveau : la BNF propose la déclaration en ligne ; Voir comment faire au niveau fédéral, soit :

- ✓ La F.F.C.O. continue d'effectuer ces déclarations (avec l'envoi à la BNF de 2 exemplaires des cartes papier);
- ✓ Les comités départementaux avec un numéro de code de la BNF font ces déclaration, mais ceux-ci doivent adresser les cartes à la BNF (la Fédération doit toujours recevoir les exemplaires qui lui reviennent de droit);

Ce point sera débattu lors de la réunion de bureau

## 12) Conclusion

Bernard MORTELLIER Secrétaire Général

Storteth

Copie: Secrétariat fédéral



